

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025\_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

**Votants : 56**

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : Marché de travaux pour la construction de la Maison de Santé d'AIGRE**  
**Décision de la commission attributive**

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marily - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno  
LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)  
BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)  
LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)  
THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)  
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)  
ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)  
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)  
JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**Objet : Construction de la Maison de Santé d'AIGRE - Autorisation de signature des marchés de travaux**

Monsieur le Président rappelle que, pour enrayer la spirale de la désertification médicale, les professionnels de santé, en partenariat avec la Collectivité, ont engagé les démarches pour constituer un pôle de santé, dans le but de maintenir et renforcer l'offre de soins de premiers recours sur le secteur. Ce projet a été retenu par les services de l'ARS dans le cadre de l'appel à projet des Pôles et Maison de santé.

La Communauté de Communes s'est donc engagée dans le projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Aigre. La SAEML Territoires Charente a été choisie en tant qu'assistant au maître d'ouvrage et un groupement mené par le Cabinet GENAUD a été retenu en tant que maître d'œuvre.

Les études de conception, menées depuis septembre 2017, ont permis de proposer un bâtiment pour la MSP qui se compose de la manière suivante :

- Une aile médicale, accueillant 4 cabinets, une salle d'urgences, un secrétariat, deux salles d'attente,
- Une aile paramédicale accueillant un cabinet de permanences, un pôle infirmier, un pôle kiné, une salle d'attente
- Les locaux mutualisés (salle de réunion, logement d'appoint, locaux techniques)
- Les stationnements et espaces extérieurs nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du 28 juin 2018 validant la phase Avant-Projet Définitif et fixant le coût prévisionnel de travaux de la maison de santé pluridisciplinaire à 1 048 500 € HT soit 1 258 200 € TTC.

Vu cette même délibération validant les Dossiers de Consultation des entreprises et autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation en procédure adaptée, en lots séparés pour cette opération,

Vu la consultation lancée conformément au Code des Marchés Publics selon la procédure adaptée avec possibilité de négociation et publié le 7 septembre 2018 (site internet de l'acheteur, sur le Portail Marches-Publics.info, ainsi qu'au BOAMP).

Les plis et leur analyse ont été présentés en commission technique du 19 octobre 2018. Le pouvoir adjudicateur s'est laissé la possibilité de mener une phase de négociation à l'issue de cette première commission conformément au règlement de la consultation. L'analyse post négociation sera présentée en commission technique du 9 novembre 2018.

Pour rappel, l'allotissement est le suivant :

- LOT 1 Gros œuvre
- LOT 2 Charpente bois couverture zinc
- LOT 3 Etanchéité, zinguerie
- LOT 4 Menuiseries extérieur alu, serrurerie
- LOT 5 Menuiseries intérieures
- LOT 6 Plateries, isolation, plafonds
- LOT 7 Carrelage, faïence
- LOT 8 Sols Souples
- LOT 9 Peinture – finitions

- LOT 10 Peinture – finitions
- LOT 11 Electricité
- LOT 12 Plomberie chauffage ventilation
- LOT 13 VRD.

A l'issue de l'analyse, la commission technique émettra des propositions concernant le choix des attributaires. Ces avis seront soumis au pouvoir adjudicateur et son représentant qui attribuera les marchés.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Président à attribuer les marchés de travaux sur la base des propositions de la commission technique ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à informer les candidats non retenus au terme de la consultation ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés des attributaires ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à lancer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de la présente délibération notamment celles relatives au contrôle de légalité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jean-Pierre de FALLOIS**

